



NATIONS UNIES U. N. CONFERENCE
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/34/812
10 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Points 42 et 98 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières des projets de résolution E,
K et L et du projet de décision recommandés par la Première Commission
(A/34/752, par. 38 et 39)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 75^{ème} séance, le 10 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné les états présentés par le Secrétaire général (A/C.5/34/58, A/C.5/34/63, A/C.5/34/59 et A/C.5/34/62) concernant les incidences administratives et financières des projets de résolution E, K et L (A/34/752, par. 38) et du projet de décision (A/34/752, par. 39) recommandés par la Première Commission, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/34/7/Add.15).
2. La délégation du Mexique a proposé de rétablir les montants de 25 000 dollars et 90 800 dollars correspondant aux réductions que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandées aux paragraphes 12 et 13 de son rapport.
3. Par 87 voix contre 12, avec 8 abstentions, la Cinquième Commission a adopté cette proposition. Il a été procédé à un vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Allemagne, République fédérale d', Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Italie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Australie, Belgique, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, France, Israël, Japon.

4. Les remarques et observations faites par les délégations au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/34/SR.75).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

5. Sans procéder à un vote, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait les projets de résolution E, K et L (A/34/752, par. 38) et le projet de décision (A/34/752, par. 39) recommandés par la Première Commission, il faudrait ouvrir au chapitre 2 B du projet de budget-programme pour 1980-1981 un crédit supplémentaire de 444 200 dollars. Le coût des services de conférence correspondants serait examiné ultérieurement, dans le cadre de l'état récapitulatif des coûts des services de conférence pour 1980.

6. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Sierra Leone et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont pris la parole pour expliquer leur vote.
